

RAPPORT N° 254 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 24 OCTOBRE 2020

Le présent rapport de SOS-Torture couvre la période du 17 au 24 octobre 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins sept (7) personnes dont six corps retrouvés flottant sur la rivière Rusizi ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et une (1) personne a été grièvement blessée à cause de son appartenance ethnique.

Le présent rapport déplore également deux (2) cas d'arrestations arbitraires et à caractère politique dirigées contre de militants des partis de l'opposition.

1. Atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique

- Six (06) corps sans vie en décomposition d'hommes non identifiés ont été repêchés samedi 17 octobre 2020 flottant sur la rivière Rusizi au niveau de la transversale 6 de la colline et zone Ndava en commune de Buganda de la province de Cibitoke.

Selon de sources sur place, les habitants riverains de la rivière Rusizi révèlent qu'ils ont aperçu au moins seize (16) corps sans vie dès le début de ce mois d'octobre sur les transversales 6, 9 et 10 aux pieds des collines de Rusiga et de Kaburantwa, en zone de Cibitoke dans la commune de Rugombo ainsi qu'au pied de la colline de Ndava, sur les transversales 4, 5 et 6 dans la commune de Buganda.

Les mêmes sources confient que des gens sont emmenés vivants pendant la nuit par des véhicules du Service national de renseignement burundais (SNR) en provenance de Bujumbura avant d'être tués et jetés dans la rivière Rusizi.

SOS Torture Burundi regrette que le gouverneur de la province Cibitoke, OPC1 Carême Bizozwa, ait donné l'ordre d'enterrer les corps chaque fois qu'ils sont découverts, sous prétexte que ces corps en décomposition peuvent contaminer les habitants proches de la rivière. Ce qui laisse penser que ces personnes sont tuées par des services de l'État et qu'ils s'empressent de les enterrer pour couvrir les auteurs de ces crimes ignobles.

- Sur la sou-colline Muse de la colline Nyarubano en commune de Vugizo de la province de Makamba, le corps sans vie d'un célibataire du nom de Nijimbere Emmanuel (27 ans), fils de Kamucape Amos et de Niyonkuru Eugénie, a été trouvé suspendu sur une corde dans sa résidence par un visiteur qui était venu lui rendre visite. Selon des témoins sur place, la victime se serait suicidée et son corps a été évacué vers la morgue du centre de santé Gikaragata.

2. Atteinte du droit à la sécurité physique

- Dans la nuit de mardi 20 octobre 2020 vers 20 h, en commune de Gishubi de la province de Gitega, deux Imbonerakure co-propriétaires d'un bar de la place appelé « Ryimare na Ndiyo » ont battu grièvement Fabrice Manariyo alias Rumanda et l'ont laissé pour mort.

Selon une source sur place, Fabrice Manariyo était passé partager un verre avec ses amis dans ce bar et, au moment où il cherchait l'argent dans sa poche pour régler la facture, il a été attaqué par ces Imbonerakure qui l'accusaient de vouloir rentrer sans payer l'addition. La même source a précisé que la victime n'a pas été violemment frappée à cause du retard dans le paiement, mais parce qu'elle était de l'ethnie Tutsi, compte tenu de mots à caractère divisionniste qu'ils proféraient pendant qu'ils la battaient : « *Nous allons te corriger pour donner un exemple aux autres Tutsi* ».

SOS Torture Burundi a appris que Fabrice Manariyo, se trouve pour le moment dans un état critique et subit de soins intensifs au dispensaire de Gishubi et que les auteurs de lésions corporelles volontaires n'ont pas été appréhendés afin de répondre de leur acte criminel.

3. Arrestations arbitraires

- Dans l'après-midi de dimanche 18 octobre 2020 vers 13 h, un habitant de la sous-colline Gisagazuba de la zone de Maramvya, en commune de Burambi dans la province de Rumonge, qui est connu sous le nom de Dieudonné Mukamarakiza surnommé Mapengu a été arbitrairement arrêté par des Imbonerakure et des policiers sur un montage d'un Imbonerakure du nom de Ndikumwenayo alias Marius.

Selon une source sur place, ce milicien Imbonerakure a lancé une fausse alerte auprès des policiers de Kiganza et des militaires de la position de Donzi en leur disant qu'il venait d'apercevoir des rebelles dans un cimetière de la localité afin

que ces derniers entament des fouilles dans cette localité pour retrouver et arrêter Dieudonné Mukamarakiza, qui avait commencé à être recherché la veille depuis sa sortie de la prison de Rumonge vendredi dernier.

La même source ajoute que Dieudonné Mukamarakiza a fini par être arrêté et a été conduit au cachot situé sur une position policière de Kiganza et que, bien qu'il eût été blanchi par la justice qui le poursuivait pour complicité avec des groupes rebelles, il a été transféré le lendemain au cachot du commissariat provincial de Rumonge.

SOS Torture Burundi demande aux autorités burundaises de mettre fin à ces pratiques d'arrestations abusives des jeunes et au pouvoir abusif et illégal des miliciens Imbonerakure qui orchestrent des montages pour faire arrêter ou même arrêter eux-mêmes toute personne qu'ils ont mise dans leur collimateur.

- Dans l'après-midi de dimanche 18 octobre 2020, sur la colline Rukoba en commune et province de Gitega, des Imbonerakure de cette colline, en complicité avec certains policiers du commissariat provincial de Gitega, ont arrêté arbitrairement un membre du parti CNL (Conseil national pour la liberté) du nom de Dieudonné Havyarimana qu'ils ont suspecté de collaborer avec les combattants de la rébellion RED-Tabara et conduit dans les cachots de ce commissariat pour incarcération.

Selon des sources sur place, la victime venait de passer quatre mois en cachette à Bujumbura après qu'il ait été persécuté lors de la campagne électorale de mai dernier.

SOS Torture Burundi déplore que des citoyens burundais continuent d'être arbitrairement arrêtés à cause simplement de leur appartenance politique, plus particulièrement au parti CNL.

La campagne SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.